

CVEC – Contribution Vie Etudiante et de Campus

Vous devez vous acquitter de la CVEC, démarche obligatoire pour vous inscrire dans l'enseignement supérieur.

Son montant est de 90€, paiement en ligne sur : cvec.etudiant.gouv.fr

En septembre, au moment de votre double inscription à l'université vous sera demandé :

- soit une attestation de paiement
- soit une attestation d'exonération pour :
 - **les étudiants boursiers ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques ;**
 - **les étudiants réfugiés ;**
 - **les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire ;**
 - **les étudiants étant enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire.**

L'université ne pourra pas finaliser votre inscription sans cette attestation.